

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Electricien installateur résidentiel

Cycle	2018-2019/1
Titre	CESS Professionnel
Matières	Laboratoire d'électricité Technologie appliquée Electricité Schémas électriques TP électricité

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) : Electricien installateur/Electricienne installatrice en résidentiel

Liste des matières (grille-horaire) + équivalent horaire :

Laboratoire d'électricité
Schémas électriques
Technologie appliquée
Électricité
T.P. électricité: montage-dépannage

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **431/2012/249**

Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/431-2012-249.pdf>

Nom du programme : Electricien installateur/Electricienne installatrice en résidentiel

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement

Titre : le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique professionnel (CESS).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

●●● Consignes d'examen(s)

Epreuve pratique :

A partir d'un schéma architectural en résidentiel, le candidat doit être capable de :

- Réaliser le schéma unifilaire correspondant
- Réaliser le schéma de position
- Suivant les prescriptions du RGIE
- Utiliser les appareils de mesure
- Interpréter et décoder les schémas électriques (unifilaire, position, multifilaire)
- Appliquer les règles de sécurité
- Monter et raccorder les équipements électriques
- Établir une liste de matériel
- Faire un câblage suivant la règle de l'art
- Choisir et justifier l'emploi d'outillage adéquat
- Choisir les appareils de protection
- Mettre en œuvre les appareils électriques suivant les règles du RGIE
- Mise sous tension de l'installation ou une partie de l'installation
- Méthode d'identification de la panne

Epreuve orale :

- Expliquer les différents appareils de protection
- Les différentes mis à la terre
- Les représentations symboliques des différents appareils électriques (prises, interrupteurs,...)
- Les différents réseaux d'alimentations
- Connaître les différents moteurs électriques (volet, coupoles, porte de garage, ...)
- Les lois fondamentales de base d'électricité (loi d'Ohm, Mathiessen, Pouillet, Lenz, Puissance, Energie,)
- Lecture de plan
- Travailler suivant un cahier des charges
- Décodage et interprétation des données techniques
- Matériel de mise à la terre (type, couleur, section, matériau)
- Les mesures de sécurité collectives et individuelles
- Technique de raccordement (piquets, boucle de terre, sectionneur de terre, ...)
- Connexion équipotentielle (soulier de câble à visser, à sertir, ...)
- Les appareils de mesure
- Liaison équipotentielle, mise à la terre (RGIE), appareil de contrôle

III. Evaluation

●●● Pondération

Chaque matière est pondérée sur une note finale de 20 points.
Chaque cours de l'OBG est considéré comme une matière.

IV. Annexes

●●● Exemple d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.